

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental  
d'Aménagement du Chéran  
60 C chemin du Moulin  
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 22 février à 20 heures  
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

**Nombre de délégués titulaires présents : 13**

**Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 1**

**Nombre de pouvoir : 1**

**Date d'envoi de la convocation le 16 février 2022**

**Titulaires présents :**

Vincent BOULNOIS, Hervé FERROUD-PLATTET, Jean-Pierre FRESSOZ, Eric DELHOMMEAU

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, David DUBOSSON, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Alexis BUTTIN, Jean Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

**Titulaires absents :**

Pierre DUPERIER, Max JOLY

Jean-François BRAISSAND

Françoise MUGNIER

Serge BERNARD-GRANGER, Martine VIBERT

**Suppléants présents prenant part aux votes :** André VUACHET

**Pouvoirs**

Madame Martine VIBERT donne pouvoir à Monsieur Yohann TRANCHANT

**Monsieur Vincent BOULNOIS a été élu secrétaire de séance**

---

**Réf : D\_A\_003\_22**

**Objet : OBSERVATOIRE DE LA QUALITE DE L'EAU - ANNEE 2022  
APPROBATION DU PROJET ET SOLLICITATION DES FINANCEURS**

Monsieur le Président expose que la mise en œuvre du suivi de la qualité de l'eau qui s'appuie sur un réseau constitué de 13 stations sentinelles, doit répondre aux problématiques de conservation des écosystèmes aquatiques sur le bassin versant du Chéran.

L'objectif de l'opération est de jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualités qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté et d'informer en continu sur l'efficacité des actions de conservation et de restauration mises en place pour maintenir une « rivière sauvage ».

Le Montant prévisionnel de l'opération sous maîtrise d'ouvrage SMIAC s'élève à 60 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	50%	30 000 €
Département de la Haute-Savoie	20%	12 000 €
SMIAC	30%	18 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>60 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical

**DECIDE**

**D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Président et d'adopter le projet présenté ;

**DE PRECISER** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront prévus au budget 2022 ;

**DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie pour cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Yohann TRANCHANT